

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte à 20h00

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie DUC ayant donné pouvoir à Ludovic BARBONI

Absents excusés :
Anne-Laure CLOS-ARCEDEC
Nicolas BAUVY

Secrétaire de séance : Cédric Boiron

Madame le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point :
Vote Demande de subvention FDEC pour l'enfouissement des réseaux télécom.

10 voix pour

- **Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022**

10 voix pour

- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024**

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 tend à devenir la norme en remplacement de l'actuelle instruction M14 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

En M57, les principes comptables sont plus modernes et le référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Ces évolutions offrent notamment une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion et de fongibilités des crédits budgétaires.

La réglementation ouvre aux collectivités de moins de 3500 habitants appliquant la nomenclature M14, la possibilité de basculer vers une version simplifiée du référentiel M57. L'objectif de cette version simplifiée est de permettre l'adoption d'un modèle adapté, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, la commune appliquera le plan de comptes M57 abrégé à partir du 01/01/2024.
L'avis favorable du comptable est joint à la présente délibération

- **Demande de subvention FDEC pour la réfection et l'enrobé de la deuxième tranche des eaux pluviales**

La commission travaux informe le conseil municipal que dans la continuité des travaux effectués début d'été rue du Chef-Lieu, il est nécessaire de continuer les travaux sur la réfection de la conduite des eaux pluviales.

- | | |
|---|----------------|
| - Remplacement de la conduite vieillissante en ciment : | 11 648.00 € HT |
| - Réfection de l'enrobé : | 26 964.50 € HT |

TOTAL :	<hr/> 38 612.25 € HT
---------	----------------------

. Questions diverses

Le poste de déneigement occasionnel pour le déneigement devant la mairie et l'école est reconduit pour l'hiver 2023-2024

Un Allondain se pose la question sur le reversement de la taxe de séjour à la commune. La commune ne reçoit aucun reversement. Néanmoins avec l'augmentation de la location de maison individuelle sur notre commune depuis quelques années, le conseil va se renseigner plus précisément à ce sujet.

Un avis et un devis a été fait par l'ONF concernant la déviation de l'eau sur le chemin de Pré Méché. Les travaux seront prochainement faits.

L'ONF nous indique que des arbres de la forêt du Tal sont attaqués par le scolyte. Il faut donc les abattre. Environs 80 m3.

Fin de la séance à 21h08

Le secrétaire de séance,
Cédric BOIRON



Le maire,
Frédérique DUC

